

Compte rendu de la consultation par courriel de la commission de surveillance des opérations électorale du 28/09/2026

Philippe ESCOLA secrétaire de la Commission électorale, Gilles HERAULT, Claude DELOUX, Alex SERGENT, Guy BAILLON, ont répondu par messagerie internet

La majorité des membres de la commission ont examiné les documents de la candidature de Monsieur Bernard DUBOIS licence 1910420133 du club de SAINT OMER ESSOR au poste de membre du comité directeur du District Côte d'Opale, et se sont prononcés favorablement.

Le candidat ayant rempli les conditions requises (article 13.2) à savoir :

- Déposer sa candidature au moins 30 jours avant la date de l'élection,
- Être Licencié depuis plus de 6 mois dans un club sur le territoire du district côte d'opale (ou membre individuel) et autorisé si besoin par son président.
- Avoir la majorité légale (être âgé de 18 ans ou plus).
- Jouir de ses droits civiques et être de nationalité française (article 131-26 du code pénal).
- Être domicilié sur le territoire du district Côte d'opale.
- Ne pas être suspendu par la commission de discipline (suspension supérieure à 1 mois ou en cours de suspension pour plus de 5 matchs).
- Ne pas être licencié dans le même club qu'un autre candidat de la même liste.

Monsieur Bernard DUBOIS pourra présenter sa candidature lors de l'assemblée générale du 31 octobre 2026.

Le QUORUM (article 12.5.3) nécessaire à la validité d'un vote est de 33% des clubs affiliés ceux-ci devant représenter 33% des voix potentielles de l'ensemble des clubs affiliés du District.

Lors du vote on gardera le nombre de voix exprimées :

La majorité sera obtenue sur le dépassement de 50% de ces suffrages exprimés ; les nuls ou blancs ou non exprimés ne seront pas pris en compte.

Le président et la commission surveilleront le bon déroulement des votes.

Le Président de la C S O E
Alex SERGENT

Le secrétaire de la C S O E
Philippe ESCOLA